

**BULLETIN D'INFORMATION – 26 FEVRIER 2020**  
**CORONAVIRUS – COVID-19**

Dans un contexte évolutif et à titre de précaution, **la Région Hauts de France vous rappelle les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé** pour toutes les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, dans les 14 jours suivant leur retour :

**1. Surveillez votre état de santé selon les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé**

Fiche jointe

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre retour, ne vous rendez pas chez votre médecin, **appelez le 15 en signalant votre voyage.**

**2. Même en l'absence de symptômes, il est demandé aux agents concernés par ces destinations de ne pas se présenter sur leur lieu de travail pendant 14 jours.**

Dans ce cadre, vous êtes invité à vous signaler à la DRH pour envisager les mesures à prendre :

> **Soit vos fonctions sont éligibles au télétravail** : des mesures d'application exceptionnelles vous seront proposées, incluant mise à disposition des matériels requis.

> **Soit vos fonctions ne sont pas éligibles au télétravail** : des dispositions spécifiques seront mises en place en lien avec l'ARS (en attente de précisions réglementaires nationales) afin que les personnels astreints à une mesure d'éviction ne s'en trouvent pas financièrement pénalisés : **non-application des jours de carence.**

**Contact : DRH – Département Accompagnement et qualité de vie au travail – Service Santé**

**Delphine BOURLON 03 74 27 44 96**

**Amandine DELOBEL 03 74 27 45 30**

**Morvane SMEDA 03 74 27 45 36**